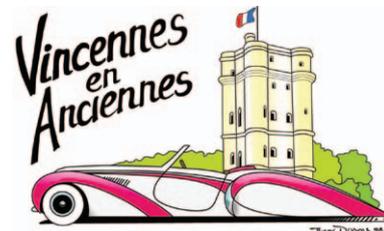


ADHÉSION ANNÉE 2016

TOUS VÉHICULES MIS EN CIRCULATION AVANT LE 1^{ER} JANVIER 1987



Association loi de 1901

53bis rue de Fontenay - 94300 VINCENNES Tel :
06 33 80 31 91

Site : www.vincennesenanciennes.com

Email : inscription@vincennesenanciennes.com

Vous recevrez votre carte par courrier. Pour les renouvellements sans changement, il suffit d'envoyer votre paiement avec votre nom et numéro d'adhérent.

1. NOUVEL ADHÉRENT

Nom Prénom
Adresse Code postal Ville
Tél Portable Email
Profession Date de naissance

Je choisis de régler par chèque par virement par PayPal

1. VÉHICULE

Voiture	Marque	Modèle	Année
Voiture 1
Voiture 2
Voiture 3

2. RENOUVELLEMENT

Adhérent n°

Je choisis de régler par chèque par virement par PayPal

La cotisation 2016 s'élève à **40,00 (quarante) euros**, quel que soit le nombre de véhicules possédés.

L'adhésion vaut acceptation de la charte de bonne conduite. Le formulaire est téléchargeable à partir du site : www.vincennesenanciennes.com. Les informations ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit, adressez-vous à : Vincennes en Anciennes, 53bis rue de Fontenay, 94300 Vincennes.

**Coordonnées bancaires de l'association :
Société Générale**

**IBAN FR76 3000 3037 1800 0503 4128 652
BIC SOGEFRPP**

Règlement par PayPal :

vincennesenanciennes@me.com

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE L'ADHÉRENT À VINCENNES EN ANCIENNES

Les adhérents qui participent au rassemblement le premier dimanche du mois sur les lieux d'accueil dont les autorisations ont été accordées à Vincennes en Anciennes s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Présenter sa carte de membre de l'année en cours, à l'entrée du site.
- Stationner son véhicule suivant les indications des organisateurs.
- Ne pas apposer d'affiche de vente sur le véhicule.
- Ne pas faire de publicité ni vendre de pièces détachées.
- Ne pas se rendre sur le site avec un véhicule de moins de 30 ans ou un véhicule dont la présentation est négligée.
- Ne pas effectuer de manœuvres ou stationner sur les pelouses. Les parcs et jardins de la ville de Paris dresseront un procès-verbal au contrevenant et lui factureront la remise en état.
- Éviter toutes accélérations brutales en entrant ou sortant du site. Elles peuvent causer des dommages aux piétons et aux autres véhicules par simples projections de cailloux.

→ Maintenir le site propre et ne rien jeter par terre.

Tout manquement à l'une de ces règles déclenchera une procédure d'exclusion de l'adhérent pour les rassemblements du premier dimanche du mois.

Dans le cadre de manifestations

- Respecter le Code de la route et la réglementation en vigueur.
- Dans le cas où l'organisateur fournit une plaque rallye, la fixer sur le véhicule sans masquer la plaque d'immatriculation.
- S'engager sur l'honneur à ce que l'attestation d'assurance, le permis de conduire, le contrôle technique soient valides le jour de la manifestation.
- Autoriser l'organisateur à publier toute interview, reportage filmé ou reportage photographique.

Dans tous les cas de figure, venir avec sa joie et sa bonne humeur.